

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
21 JANVIER 2014

La séance est ouverte à 20h30.

Membres du conseil absents excusés : Mme JUGUET, M. VIEL.

➤ **LOTISSEMENT LA HAYE DU COURTIL : MODIFICATION DU MONTANT DE DES TRAVAUX**

Le conseil municipal a voté le curage, le busage du fossé et la pose d'une canalisation et d'un regard au lotissement de la Haye du Courtil pour un montant de 8 007.14 € HT (9 576.54 € TTC).

En raison de petits travaux supplémentaires, le conseil municipal valide une facture totale de 8 222.48 € (9 834.09 € TTC).

➤ **PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT ANNÉE 2013-2014 : ECOLES PUBLIQUES**

Le conseil municipal décide de verser à titre de participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Beaucé et de Lécousse pour l'année 2013-2014.

- **Ecole publique de Lécousse :**
1 enfant en primaire x 340.46 € =340.46 €
.....
TOTAL.....340.46 €

- **Ecole publique de Beaucé :**
2 enfants en maternelle x 923.65 € =1 847.30 €
2 enfants en primaire x 264.66 € =529.32 €
.....
TOTAL.....2 376.62 €

➤ **CHOIX DE L'ENTREPRISE RETENUE POUR LE DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE**

Suite à la consultation de 5 bureaux d'études sur le PAVE (Plan d'accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics) et le diagnostic accessibilité des ERP (Etablissements recevant du public) de la commune, 3 entreprises ont présenté une offre :

	MONTANT HT
Bureau Veritas de Rennes	2 490.00
Qualiconsult de St Grégoire	2 760.00
TECAM de Fougères	8 350.00

Après consultation de la DDTM sur la qualité des dossiers présentés, le critère valeur technique n'a pas fait la différence entre les entreprises qui ont obtenu la même note.

Le prix a donc été déterminant en l'espèce.

L'entreprise BUREAU VERITAS a été retenue pour un montant de 2 490 € HT.

BUDGETS ANNEXES : VOTE DU CA 2013 ET DU BUDGET 2014

Le conseil municipal vote les divers comptes administratifs des budgets annexes de la commune. Les résultats présentés sont les suivants :

• **ASSAINISSEMENT :**

- * Excédent de Fonctionnement : 11 822.28 € répartis comme ci-après
002 : Excédent de Fonctionnement Reporté : 11 822.28 €
1068 : Excédent de Fonctionnement Capitalisé : 0.00 €,
- * Excédent d'Investissement : 38 466.99 € affectés en totalité à l'article
001 : Excédent d'Investissement Reporté

En 2013, les mouvements principaux de ce budget sont le paiement des honoraires de la MAGE pour l'assistance technique de la station d'épuration et la perception de la redevance d'assainissement de la SAUR (selon contrat d'affermage). A cela s'ajoutent les amortissements des réseaux divers réalisés.

• **CABINET DE SOINS**

- * Excédent de Fonctionnement : 4 485.23 € répartis comme ci-après :
002 : Excédent de Fonctionnement Reporté : 1 485.23 €
1068 : Excédent de Fonctionnement Capitalisé : 3 000,00 €,
- * Déficit d'Investissement : 12 216.55 €
affectés en totalité à l'article 001 : Déficit d'Investissement Reporté

Les excédents proviennent de la perception des loyers du cabinet de soins qui, chaque année, réduisent le déficit d'investissement d'environ 3 000 €. A ce rythme, le déficit dû aux travaux réalisés dans le cabinet en 2003, devrait être couvert en 2018.

Ces résultats correspondent au Compte de Gestion dressé par le Receveur.

➤ **BUDGETS ANNEXES – EXERCICE 2014 : VOTE BUDGET PRIMITIF**

• **ASSAINISSEMENT :**

Le budget est voté en fonctionnement à hauteur de **22 096.28 €** et en investissement à hauteur de **45 571.99 €**.

• **CABINET DE SOINS :**

Le budget est voté en fonctionnement à hauteur de **4 485.23 €** et en investissement à hauteur de **12 216.55 €**.

Ce budget annexe fonctionne exclusivement en recette avec les loyers du cabinet de soins qui permettent, à chaque exercice, un remboursement partiel des travaux entrepris en 2003.

➤ **ACHAT VEHICULE SERVICE TECHNIQUE**

Le conseil municipal décide d'acquérir auprès du garage ALAINMATE-PERRIN de Billé (35) pour un montant HT de 9 666.67 € HT, soit 11 600 € TTC un deuxième véhicule pour les services techniques.